



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Dossier de presse

Mars 2023

Sommaire

Édito des ministres	4
Synthèse des mesures du plan.....	6
1. L'industrie agroalimentaire, une filière essentielle pour la souveraineté alimentaire, aujourd'hui sous tension	7
L'industrie agroalimentaire, une filière stratégique pour la France	7
Un secteur stratégique fragilisé structurellement et par les crises	7
Le gouvernement mobilisé pour l'industrie agroalimentaire	8
2. Les mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir les entreprises du secteur agroalimentaire	10
Volet 1 : Apporter un soutien de court terme en trésorerie	10
Volet 2 : Exporter la manufacture France	11
Volet 3 : Déployer une vision stratégique pour la compétitivité de la filière via la consolidation [et l'investissement] et accélérer sa transition écologique.....	11

Édito des ministres



Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté industrielle
et numérique

Premier secteur industriel français en termes d'emplois, les entreprises de l'agroalimentaire sont réparties sur tout le territoire national, structurent les régions et permettent de mettre en valeur nos spécificités géographiques régionales dont nous pouvons collectivement être fiers.

Secteur industriel stratégique, l'Etat a déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions structurantes pour soutenir les filières agroalimentaires.

L'industrie agroalimentaire a été soutenue par le plan France relance, notamment pour relocaliser un certain nombre de maillons stratégiques. 20 % des projets lauréats de l'appel à projets dit « (Re)localisations dans les secteurs critiques » étaient des projets agroalimentaires, soutenus à hauteur de plus de 130 millions d'euros pour un total de plus de 600 millions d'euros d'investissements productifs.



Marc Fesneau
Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté
alimentaire

L'Etat a poursuivi son soutien au secteur dans le cadre de France 2030. Ainsi, 2,3 Md€ sont consacrées aux secteurs agricole et agroalimentaire, pour investir dans une alimentation saine, durable et traçable. Près de 200 M€ ont d'ores et déjà été engagés. Nous réitérons nos félicitations aux 91 projets lauréats et encourageons l'ensemble des acteurs de la filière à se saisir des appels à projets déjà ouverts ou à venir dans le cadre de France 2030, à la fois des dispositifs qui sont spécifiques à l'agroalimentaire et ceux qui portent sur des thématiques transversales comme la décarbonation, la formation ou la robotisation.



Roland Lescure
Ministre délégué chargé
de l'Industrie

A l'instar des autres secteurs de l'industrie, les filières agroalimentaires subissent les effets conjoncturels de la crise énergétique et de l'inflation des matières premières industrielles. Elles bénéficient ainsi des aides énergie et représentent, en nombre d'entreprises, 30 % des entreprises industrielles aidées dans ce cadre.

Toutefois, les difficultés conjoncturelles que nous traversons viennent s'ajouter à des difficultés plus structurelles dans les filières de l'industrie agroalimentaire. Le diagnostic à mi année montrait une baisse des marges de l'industrie agroalimentaire de 16% entre 2019 et 2022. Finalement, les industries agroalimentaires auraient en moyenne réussi à préserver leurs marges sur l'ensemble de l'année 2022 par rapport à 2019, notamment sous l'effet des renégociations successives enclenchées à la demande de l'Etat. Cela n'exclut évidemment pas un certain nombre de situations difficiles, voire très difficiles, notamment pour les PME et TPE, et ce plan permettra d'y répondre. L'assurance du maintien de la filière est cruciale pour des raisons

de souveraineté alimentaire : les défaillances de l'industrie agroalimentaire française sont compensées par des importations, ce qui aggrave le déficit commercial, la vulnérabilité de la France et les risques de rupture des chaînes d'approvisionnement.

Nous avons pris acte de ce diagnostic. C'est pourquoi nos deux ministères ont travaillé depuis le mois de décembre dernier, en lien avec les représentants du secteur, à un ensemble de mesures de soutien à l'industrie agroalimentaire, présenté aux industriels le 3 mars 2023 réunis dans le cadre du comité stratégique de filière du Conseil national de l'industrie.

Ce plan est divisé en trois volets : un soutien à court terme en trésorerie ; un soutien de moyen terme pour aider les industries agroalimentaires à grandir, se consolider et se moderniser ; un soutien à l'export pour aller à la conquête de nouveaux marchés à l'international et miser sur la marque France.

La principale mesure de ce plan consiste en la création d'un fonds public/privé dont la cible est de 500 M€. La stratégie d'investissement du fonds fera l'objet d'une concertation dans les semaines qui viennent.

L'Etat est aux côtés des acteurs de l'agroalimentaire pour renforcer la compétitivité de la filière et conforter notre souveraineté alimentaire. Rien ne se fera néanmoins sans la détermination de tous les acteurs d'aller également dans ce sens et de travailler à des solutions collectives innovantes et créatrices de valeur.

Synthèse des mesures du plan

Les mesures de ce plan se focalisent sur les maillons industriels de la transformation alimentaire, maillons stratégiques liant les activités de production agricole et le consommateur, via la distribution ou la restauration.

Trois volets de mesures de soutien, de court terme pour sortir des crises par le haut, et de moyen/long terme pour engager des dynamiques vertueuses et être au rendez-vous des transitions alimentaire, écologique, environnementale et énergétique dans la filière en renouant avec la compétitivité :

- Volet 1 : Apporter un soutien de court terme en trésorerie
- Volet 2 : Relancer la dynamique à l'export en accompagnant les entreprises agroalimentaires françaises à l'international
- Volet 3 : Déployer une vision stratégique pour la compétitivité de la filière via la consolidation et l'investissement et accélérer la transition écologique.

Zoom sur le Comité Stratégique de Filière Agroalimentaire (CSFA)

Les filières agroalimentaires, marquées par une diversité de types de produits beaucoup plus grande que dans d'autres secteurs industriels, travaillent de concert au sein du Comité Stratégique de Filière Agroalimentaire (CSFA), dans lequel les parties prenantes (Etat, représentants des entreprises, organisations syndicales) s'engagent par un Contrat Stratégique de Filière à travailler au développement de la filière. Plusieurs chantiers sont actuellement en cours pour renforcer la capacité de la filière à innover, à prendre le tournant de la digitalisation, à exporter, à être attractive, à se décarboner.

Par exemple, afin d'atteindre une réduction des émissions de gaz à effets de serre de 40% en 2030 (par rapport à 2015), une feuille de route, déclinée en feuilles de routes sectorielles, est en cours de rédaction. Aussi, un des projets phares du CSFA est la numérisation du secteur par la mise en place d'une base d'informations exhaustive et fiable, nommée NumAlim, accessible aux consommateurs. Un autre chantier porte sur l'emploi afin de développer l'attractivité des métiers du secteur, favoriser l'insertion professionnelle dans les entreprises de l'agroalimentaire et développer l'apprentissage, en passant de 30 000 alternants en 2020 à 60 000 en 2028.

1. *L'industrie agroalimentaire, une filière essentielle pour la souveraineté alimentaire, aujourd'hui sous tension*

L'industrie agroalimentaire, une filière stratégique pour la France

Le [Panorama](#) des industries agroalimentaires présente la diversité des productions alimentaires en France permise notamment par une grande diversité des acteurs agricoles.

Chiffres clefs :

- **16 400** entreprises
- **437 000** emplois, 1er secteur industriel en termes d'emplois
- **198 milliards** de chiffre d'affaires

L'industrie agroalimentaire est un pilier de la souveraineté alimentaire de la France. Véritable vitrine du savoir-faire français à l'international, les productions des industries alimentaires peuvent être valorisées grâce à différentes mentions (certification environnementale, fermier, pays et montagne). Cette excellente gustative va de pair avec une qualité sanitaire reconnue.

L'industrie agroalimentaire française doit également son attractivité à l'amorçage par la filière de dynamiques pour répondre aux enjeux de décarbonation et de sobriété.

L'ensemble de ces avantages compétitifs a permis à l'industrie agroalimentaire de s'affirmer en tant que filière stratégique de notre pays.

Un secteur stratégique fragilisé structurellement et par les crises

La filière subit toutefois les effets de difficultés conjoncturelles auxquelles viennent s'ajouter des difficultés plus structurelles menant à une performance économique en baisse.

Tout d'abord, les difficultés des filières agricoles, en premier lieu le changement climatique, bouleversent les chaînes d'approvisionnement de l'industrie agroalimentaire. La hausse des prix en résultant complexifie les négociations commerciales et fait obstacle à une juste répartition de la création de valeur tout au long de la chaîne de production. La crise énergétique vient aggraver cette gestion de coûts et accentue la spirale inflationniste.

→ Ces difficultés conjoncturelles exacerbent des difficultés structurelles :

L'industrie agroalimentaire est une industrie nécessitant de nombreux investissements, aujourd'hui insuffisants. Le morcellement des filières agroalimentaires, combiné à la baisse graduelle des marges des entreprises agroalimentaires depuis 2000 et accentuée depuis

2019, grève les investissements pour la modernisation, la décarbonation et la transition écologique des filières, et freine leur capacité à améliorer leur compétitivité, à exporter et à se structurer.

Certaines filières essentielles à l'alimentation humaine et animale (exemples : pâtes, huiles, viande, tourteaux) souffrent d'une baisse de compétitivité face à des importations extra-européennes. Le déficit commercial s'aggrave donc faute d'une offre nationale résiliente et compétitive.

Face à tous ces enjeux, les industries agroalimentaires doivent consolider leur assise afin de s'imposer en tant que pivot permettant la transmission de la demande et la structuration de l'offre tout au long de la chaîne de production alimentaire. Cette ambition appelle un soutien de l'Etat.

Le gouvernement mobilisé pour l'industrie agroalimentaire

De longue date, le Gouvernement se mobilise pour soutenir cette filière et ses investissements pour donner de l'ampleur aux dynamiques amorcées en faveur de la transition écologique et de la souveraineté alimentaire :

- Dans le cadre de France Relance, un volet de l'appel à projets « (Re)localiser dans les secteurs critiques » a comporté un volet consacré à l'industrie agroalimentaire : 97 projets lauréats, ont ainsi été soutenus à hauteur de de 130 millions d'euros enclenchant au total 600 millions d'euros d'investissements productifs. Les investissements ont porté majoritairement sur cinq catégories de produits : nouvelles sources de protéines végétales, produits issus de la transformation (viande, poisson, fruits et légumes), ferments et enzymes, ingrédients et additifs, et emballages alimentaires. En outre, dans le cadre du volet agricole du plan de relance, doté de 1,2 Md€, les entreprises agroalimentaires ont été soutenues massivement au travers des mesures « structuration de filières » (79 M€), « protéines végétales » (50 M€), « plan de modernisation des abattoirs » (115 M€), fonds avenir bio (13 M€ par an).
- Dans le cadre de [France 2030](#), 2,3 milliards d'euros sont dédiés à l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation (objectif 6 « Investir dans une alimentation saine, durable et traçable »).
- Parmi les dispositifs de soutien, l'appel à projet « résilience et capacités agroalimentaires 2030 », lancé en octobre 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine, vise à renforcer le secteur agricole et agroalimentaire français. Cet appel à projet, dont quinze projets sont déjà lauréats, vient soutenir les initiatives innovantes, permettant de renforcer la souveraineté agroalimentaire française. Il consiste notamment à soutenir la relocalisation des maillons industriels stratégiques, la réindustrialisation dans le domaine agroalimentaire et agroécologique et le soutien des démarches collectives de transition et de résilience de ces filières.
- Les industries agroalimentaires bénéficient également des soutiens à la décarbonation dans le cadre de France 2030

- En plus de ces subventions à l'investissement à long terme, des dispositifs conjoncturels de soutien ont été mis en place et sont accessibles aux entreprises agroalimentaires :
 - Aides énergie dans le cadre de l'inflation des coûts de l'énergie
 - Aides à l'export par le biais de Business France ou de la Direction Générale du Trésor, soutenu par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Ainsi, le Gouvernement met en place une politique structurante et ambitieuse pour la consolidation des entreprises agroalimentaires, qui permettra aux filières identifiées de se construire un avenir autour de nouveaux sites industriels de transformation agroalimentaires.

L'État construit une vision stratégique pour accompagner les entreprises au service de la souveraineté alimentaire. Cette vision stratégique doit tenir compte des potentiels de production agricole de nos bassins de production selon l'évolution des conditions pédoclimatiques, les besoins industriels dans les territoires et les mutations de la consommation alimentaire.

2. Les mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir les entreprises du secteur agroalimentaire

Le Gouvernement met en place une politique structurante et ambitieuse pour la consolidation des entreprises agroalimentaires qui leur permettra de poursuivre leurs dynamiques vertueuses au service de la transition écologique et de la souveraineté alimentaire.

Cette politique se construit à partir d'une vision stratégique faisant de l'agroalimentaire un pivot au service des transitions de l'ensemble des chaînes de valeur alimentaires et du regain de sa capacité à générer de la valeur.

Volet 1 : Apporter un soutien de court terme en trésorerie

- **Des facilités de paiements spécifiques pour certains types de charges sont mises en place.**
 - Pour les charges fiscales - impôt sur les sociétés, contribution foncière des entreprises [CFE] et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE] - les entreprises en situation difficile peuvent demander un report sur justification de cette situation.
 - Pour les charges sociales – en l'occurrence les cotisations patronales - des demandes d'octrois de délais de paiement sont possibles.

Le Gouvernement demande aux directions départementales des finances publiques (DDFIP) et Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) de regarder les demandes des entreprises de l'industrie agroalimentaire avec la plus grande bienveillance.

- **Les entreprises de l'agroalimentaire sont invitées à se saisir des dispositifs aides énergie mises en place par le gouvernement (et [amortisseur et bouclier électricité](#))**
- **Une campagne d'appels téléphoniques opérés par les CCI a été lancée en janvier 2023, afin d'accompagner les dirigeants de l'industrie dans leur réponse face à la flambée des prix de l'énergie et notamment leur recours aux aides.** La hausse de tous les postes de coût des entreprises agroalimentaires avec une capacité limitée à les répercuter sur la grande distribution, combinée avec le remboursement des PGE, engendre une forte pression sur les trésoreries.
- Les Commissaires aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises se tiennent toujours à disposition des entreprises.

Volet 2 : Exporter la manufacture France

L'excédent de la balance commerciale agroalimentaire connaît une érosion sur l'ensemble des catégories de produits (à l'exception des vins et spiritueux) dans une filière pourtant historiquement exportatrice. La France souffre d'un déficit de diffusion large de ses produits sur certaines filières de grande consommation.

Dans l'objectif d'améliorer la capacité des industriels de l'agroalimentaire à exporter et à croître à l'international, ce plan contient des mesures pour aider les entreprises à pénétrer les marchés de masse, à disposer des connaissances nécessaires pour se lancer à l'export ou continuer à exporter et à s'organiser collectivement.

Un dispositif « Booster industrie agroalimentaire » sera lancé en 2023. Il s'agit d'un programme sur plusieurs mois à destination des chefs d'entreprise du secteur agroalimentaire pour les soutenir dans la conquête de nouveaux marchés. En effet, partir à l'export peut représenter des risques pour une entreprise : le partage d'expériences et les ateliers collectifs prévus dans le programme Booster peut permettre de se lancer à l'export pour en saisir toutes les opportunités, tout en maîtrisant les risques potentiels.

D'autres mesures de soutien à l'export pourraient bénéficier aux industries agroalimentaires dans le cadre du plan de soutien des entreprises à l'export qu'Olivier Becht, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, présentera prochainement.

Volet 3 : Déployer une vision stratégique pour la compétitivité de la filière via la consolidation et l'investissement et accélérer sa transition écologique

→ Accompagner la consolidation de la filière et la croissance des PME agroalimentaires grâce à la création d'un fonds public/privé

Le Gouvernement crée un dispositif d'accompagnement public-privé en fonds propres à hauteur de 500 M€, lequel suivra deux logiques :

- Une logique de consolidation pour accompagner des PME et ETI positionnées dans des filières identifiées pour consolider leur filière et leur compétitivité ;
- Une logique de capital développement pour accompagner des PME agroalimentaires à construire une croissance pérenne et investir dans les nécessaires transitions (numérisation des usines, transition écologique des processus de production, agroécologie, etc.)

Des critères d'impact ambitieux sur les stratégies et processus des entreprises qui seront accompagnées en fonds propres seront définis, afin que ce fonds appuie la transition écologique du secteur. Des dispositions spécifiques seront également prises afin que les coopératives agricoles aient aussi accès à ce dispositif.

Cette initiative de l'Etat redressera la compétitivité de nos entreprises agroalimentaires, leur permettra d'impulser la transition de la production primaire, tirer la transition écologique du système alimentaire – en particulier de l'amont agricole, et de répondre aux besoins alimentaires des Français.

→ **Aider les industries agroalimentaires à se robotiser**

France 2030, à travers son volet « robotique », permettra aux industries agroalimentaires de se moderniser et de se robotiser.

Les industries agroalimentaires sont innovantes pour tout ce qui concerne les innovations de produits ou d'emballages. Elles accusent néanmoins un retard important en termes de numérisation et de robotisation. Les industries agroalimentaires sont moins robotisées (60 robots pour 10 000 salariés) que le reste de l'industrie française (132 robots) et sont avant-dernières dans l'Union européenne.

→ **Permettre aux coopératives agricoles d'être pleinement éligibles aux dispositifs de soutien à la décarbonation France 2030**

Les coopératives sont des acteurs essentiels dans les filières agroalimentaires, représentant environ 40% du chiffre d'affaire de la filière. Désormais, les coopératives ayant des activités industrielles seront éligibles aux dispositifs de soutien à la décarbonation de France 2030, de la même manière que les autres formes d'entreprises industrielles¹.

Le seuil d'investissement minimal pour participer aux prochains appels à projet « Décarbonation » sera également abaissé pour permettre aux petites entreprises de l'agroalimentaire de déposer plus facilement des projets.

¹ En revanche, l'installation de serres n'est pas éligible aux aides de France 2030 mais aux aides du Fonds Chaleur.

Contact presse :

Cabinet de Bruno LE MAIRE

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

01 53 18 41 13

Cabinet de Marc FESNEAU

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

01 49 55 59 74

Cabinet de Roland LESCURE

presse@industrie.gouv.fr

01 53 18 46 19